

# Conseil des parents

## Compte-rendu du conseil du lundi 25 novembre 2019

*Crèche Henri Ribière – 18h*

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

#### Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement

Mme Adèle Fournier

Mme Dahbia Amdaoud –CASPE 19 PFPE

#### Crèche des Maussins

Mme Solène Mourey – parent élu

Mme Ketty Nicolson – Responsable de la crèche

#### Crèche Eugénie Cotton

Mme Nadia Outahar Responsable

#### Crèche Henri Ribière

Mme Estelle Hayot- Responsable adjointe de la crèche

Mme Marion Ouvrard-Lo – parent élu

Mme Haba Sissoko – parent élu

#### Crèche Solidarité

Mme Elise Paul- Responsable de la crèche

#### Crèche Cours du 7<sup>ème</sup> Art

Mme Françoise Polge

Mme Aurore Jobard – parent élu

#### Crèche Hérold

Mme Charlotte Barrault – Responsable de la crèche

#### Crèche Thuliez

Mme Sylvie La Casa - Responsable de la crèche

- **Préparation à l'entrée en maternelle**

Certaines crèches travaillent avec des maternelles et les périscolaires.

De plus en plus, s'organisera des petites adaptations qui se feront sur plusieurs temps. Les déplacements sont compliqués (1 encadrant pour 2 enfants).

Il est possible à la place du regroupement du mois d'août d'inscrire son enfant au centre de loisirs.

A l'été 2019, 2 centres petite enfance ont été ouverts et ça va se développer.

Rappel : les enfants ne sont pas obligés d'être propres, même à la rentrée d'école. Même si l'on tend vers une acquisition de la propreté en respectant le rythme de l'enfant.

- **Les différents intervenants au sein de la crèche**

- ✓ 1 médecin passent tous les 15 jours, pour de la prévention et surveillance (mise en place de PAI,...) : une rencontre avec les parents peut être organisée c'est gratuit et confidentiel

- ✓ Psychologue : surtout présent pour accompagner les équipes, a un rôle d'observation, et peut se rendre disponible pour recevoir des parents

- ✓ Psychométricienne : surtout présent pour accompagner les équipes

- ✓ Auxiliaire de puéricultrice

- ✓ Educateurs (1 pour 40...)

- ✓ Agents pour la cuisine, le ménage

Pour savoir comment ils interviennent de manière générale, c'est indiqué dans le règlement des crèches

- **Mail des parents élus**

Il a été demandé à la mairie de fournir les adresses mails des parents élus au plus tôt pour les années suivantes.

En cas de souci sur la non réception de mail pour 2019/2020 il faut que les parents se manifestent.

- **Projet pédagogique**

Ne peuvent pas être tous visibles par tous les parents, il est propre à chaque établissement ; chaque projet doivent donner envie aux professionnels de s'y investir. Il peut être consulté dans chaque établissement et ai validé par la Direction des Familles et le la Petite Enfance.

Pour comprendre ce qui est mis en place dans sa crèche, il faut se rapprocher des équipes.

Les cafés des parents peuvent permettre de lancer des thématiques, les parents peuvent être demandeurs de certains sujets.

## **6. Sujets ne figurant pas à l'ordre du jour et abordés en séance**

### **Sur chaussures :**

Positionnement en fonction des crèches; mais des études montrent que l'absence de sur chaussure n'a pas d'impact sur l'hygiène.

**Vaccin grippe** pour les professionnels : fortement conseillée mais pas obligatoire

**Langue des signes** : en fonction de la crèche et des personnels formés sur le sujet

### **Organisation de conférences :**

Chaque année, un cycle de conférence peut être organisé. A titre d'exemple, les thématiques du sommeil, des écrans, de la laïcité ou encore du genre ont pu être proposées les années passées.

- Action parents élus :
  - Recueillir les souhaits de thématiques auprès des parents ;
  - Proposer des conférences (thèmes, intervenants et coût associé) pour un budget maximal de 500€.